



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Vingt-Quatre Septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - J.L. GIRAUD- **Adjoints**  
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT -  
A. PELLEGRINO - J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) - N. DEDULLE (pouvoir à S. LELUIN)

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

**Absences non excusées** : A. DUBOIS - J.C. SANSONI

### ELABORATION DU PLU : Avenant 9

Monsieur le Maire expose :

**VU** le code des marchés publics.

**CONSIDERANT** que l'élaboration du PLU demande de retravailler une zone en particulier, à savoir la zone 1AU.

**CONSIDERANT** que cette prolongation des délais qui a une répercussion financière est due aux retours des services de l'état et plus particulièrement à l'avis de la CDNPF et de M. le Préfet.

**QUE** cela va engendrer un délai supplémentaire à la mission initiale confiée au cabinet ES-PACE, ce qui explique la passation de l'avenant n°8.

**Par ailleurs, ce travail demandé au bureau d'études, implique aussi :**

- la reprise des éléments du PLU
- la réalisation de l'enquête publique
- la présence du bureau d'études à 3 réunions prévues.

Le montant prévu pour les études supplémentaires, s'élève à 8.275 € HT, sur le montant total initial de la mission qui s'élève à 30.690 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant n°9, concernant l'élaboration du PLU, pour un montant de 8.275 € HT.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP M14 au chapitre 20.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CamilleBOUGE